

**Décret n° 2000-217 du 31 août 2000
déclarant close la session ordinaire
du Conseil National de Transition.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

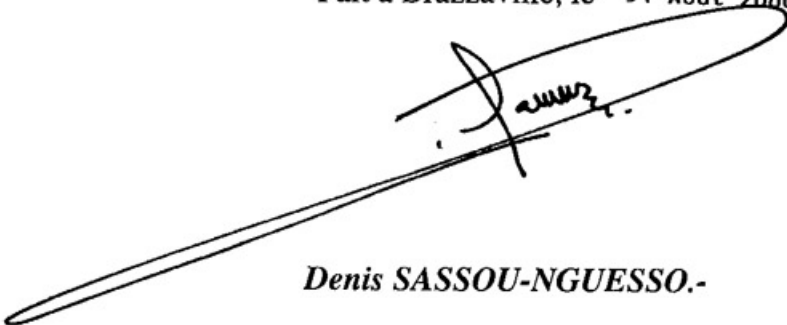
Vu le décret n° 2000-122 du 17 juin 2000 portant convocation du Conseil National de Transition en session ordinaire ;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

DECRETE :

Article unique.- Est déclarée close, le samedi 2 septembre 2000, la session ordinaire du Conseil National de Transition ouverte le dimanche 2 juillet 2000.

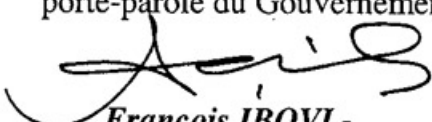
Fait à Brazzaville, le 31 Août 2000



Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication,
chargé des relations avec le Parlement,
porte-parole du Gouvernement,



François IBOVI.-